

Les Infos de Base

Mercredi 2 octobre 2013
volume 16, numéro 40
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 40 du 2 octobre 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 21 et entrées en vigueur au 2 octobre 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 40 du 2 octobre 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 39 du 28 septembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 40 du 2 octobre 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 39 du 28 septembre 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 20 du 25 septembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 septembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 20 du 25 septembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 28 septembre 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 28 septembre 2013 et contient maintenant 9 328 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, RLRQ, c. **M-30.001**, a. 15.4.1.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, L.Q. 2013, c. 16, a. 182.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant, RLRQ, c. **R-24.0.2**.

Entrée en vigueur de l'article 119.

Loi sur les services de santé et les

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Mise à jour des infobases via l'Internet

URL d'Accès Légal

3 Infobases de la législation ontarienne

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

services sociaux, RLRQ, c. **S-4.2**, a. 307.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, a. 119.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le financement, RLRQ, c. **A-3.001**, r. 7, aa. 2, 47, ann. 1, 2, 3, 4, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur le financement, Décision du 19-09-13, (2013) 145 G.O. 2, 4323, aa. 1-3.

Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2013, RLRQ, c. A-3.001, r. 11 (2013), fin d'effet.

Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2014, Décision du 19-09-13, (2013) 145 G.O. 2, 4573.

Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2014, RLRQ, c. A-3.001, r. 11 (2014), nouveau.

Règlement sur les frais exigibles par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 1, a. 9.

Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Décision 10122 du 16-09-13, (2013) 145 G.O. 2, 4577, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, a. 195.

Loi donnant suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire R. c. Tse, L.C. 2013, ch. 8, a. 5.

Loi sur la capitale nationale, L.R.C. 1985, ch. **N-4**, a. 10.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 213.

Loi sur le ministère du Patrimoine canadien, L.C. **1995**, ch. **11**, aa. 4, 5.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 214, 215.

Loi sur le Monument national de l'Holocauste, L.C. **2011**, ch. **13**, aa. 2, 7, 8.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 221-223.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi réglementant certaines drogues et autres substances, L.C. **1996**, ch. **19**.

Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales, DORS/2001-227, a. 50.

Règlement sur la marijuana à des fins médicales, DORS/2013-119 du 07-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1633, a. 244.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)

- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

URL d'Accès Légal

Les anciennes URL pour accéder au serveur web d'Accès Légal ([http://server.gaudet.ca:8080/...](http://server.gaudet.ca:8080/)) ont été retirées en septembre.

Assurez-vous que l'URL que vous utilisez débute bien par [http://www.gaudet.qc.ca/...](http://www.gaudet.qc.ca/)

plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Infobases de la législation ontarienne

La période d'évaluation des infobases de la législation ontarienne se termine le 10 octobre 2013.

Après cette date, vous tomberez automatiquement en mode d'évaluation vous permettant de voir uniquement les alphanumériques « A » des lois et des règlements ainsi que les années 2013 des lois annuelles et des gazettes.

La tarification de lancement des Infobases ontariennes vous donne un crédit de 50% sur le prix régulier.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse ontario@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, les infobases ontariennes sont disponibles en essai gratuit de 30 jours.